

CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE / MA SCENE NATIONALE

Monsieur

expose :

Dans le cadre de la promotion du sport, de la culture, des loisirs et de tout autre type d'activités, la Ville de Montbéliard organise des manifestations de qualité qui sont programmées chaque année à destination de tous les publics.

Par ailleurs, la Ville participe également directement ou indirectement aux manifestations d'intérêt public local ayant des répercussions sur la Ville, et qui sont organisées par des associations ou d'autres organismes publics ou privés.

Dans le cadre de sa saison artistique Ma scène nationale a souhaité s'associer à la Ville à l'occasion des 40 ans des lumières de Noël en proposant l'installation immersive de **Matěj Forman IMAGINARIUM** - du 28 novembre au 8 décembre 2026.

Pour accueillir cette installation MA scène nationale souhaite avoir accès à la salle de la Roselière. La Ville souhaite s'associer à MA scène nationale pour ce projet.

Dans ce cadre, la Ville souhaite conclure une convention de partenariat avec Ma scène nationale avec les modalités suivantes :

La Ville s'engage à :

- Mettre à disposition gratuitement la Roselière du mercredi 25 novembre au jeudi 10 décembre 2026 (ouverture au public du 28 novembre au 8 décembre 2026)
Valorisation coût de location : 14 722.20 € HT soit 17 666.64 € TTC
- Mettre à disposition de la vaisselle (forfait 50 couverts)
Valorisation : 36 € HT soit 43.20 € TTC
- Entretenir les locaux sur la durée de l'utilisation – 2 heures par jour sur la durée de l'événement
- Annoncer l'événement dans le programme officiel des Lumières de Noël
- Communiquer sur les modalités d'inscription aux groupes scolaires, centres de loisirs et autres
- Ces éléments seront intégrés au titre des avantages 2026 en nature accordés à Ma Scène Nationale

MA scène nationale s'engage à :

- Prendre en charges les fluides liées à l'utilisation de la salle
- Accueillir gratuitement 1 280 scolaires au maximum et 120 périscolaire/extra-scolaire maximum- soit une valorisation de 7 000 € de billetterie - de la manière suivante :
 - o 4 groupes par jour du lundi au vendredi : entre 9h et 16h
Tranche d'âge – élémentaire – CP/CM2
Jauge estimé 80 personnes par visite
Durée estimée de la visite : 1h.
 - o Les mercredis après-midi, les week-ends, ainsi que du lundi au vendredi durant les vacances scolaires, les secteurs jeunesse ou les secteurs familles gérés par la commune ou les associations d'éducation populaire implantées sur le territoire communal
- Apposer le logotype de la Ville de Montbéliard sur tous les supports de communication de la manifestation
- Informer la Ville de toutes les modifications significatives (changement de lieu, de dates, de programme, de plan de communication) de nature à influencer ou remettre en question son choix de parrainer l'événement

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les présentes dispositions,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat annexée à la présente.

Convention de partenariat

CONTEXTE

Dans le cadre de sa saison artistique Ma Scène Nationale a souhaité s'associer à la Ville à l'occasion des 40 ans des lumières de Noël en proposant l'installation immersive de **Matěj Forman** *IMAGINARIUM* - du 28 novembre au 8 décembre 2026

Matěj Forman est scénographe, et est le cofondateur (avec son jumeau Petr) du Théâtre des Frères Forman, dont les spectacles de marionnettes renouent avec l'esprit forain et le sens du merveilleux (*Les Voiles écarlates*, 2000 ; *Opéra baroque*, 2004 ; *Obludárium*, 2009 ; *Deadtown*, 2017).

L'installation *IMAGINARIUM* c'est :

Une invitation à l'émerveillement et à l'exploration

IMAGINARIUM s'inscrit dans la lignée des créations scéniques et plastiques qui ont fait la renommée internationale de l'artiste. À la croisée du théâtre d'objet, de la marionnette et de l'art forain, cette installation immersive propose une expérience unique, où le public est invité à devenir acteur de sa propre aventure.

Une scénographie évolutive et participative

Chaque nouvelle présentation d'*IMAGINARIUM* est l'occasion d'une réinvention, d'une adaptation aux lieux et aux publics. Matěj Forman, entouré d'une équipe pluridisciplinaire d'artisans et d'artistes, imagine des espaces où se mêlent décors forains, mécanismes interactifs et univers poétiques. Les visiteurs, enfants comme adultes, sont conviés à manipuler, découvrir et s'approprier les éléments de l'installation, transformant ainsi leur visite en une expérience sensorielle et ludique.

Le budget supporté par Ma scène est estimé à plus de 74 000 €.

Le tarif unique pour le public sera de 5 €.

Pour accueillir cette installation MA Scène Nationale souhaite avoir accès à la salle de la Roselière. La Ville souhaite s'associer à MA Scène Nationale pour ce projet.

Cette convention de partenariat est donc conclue :

Entre

- la Ville de Montbéliard, représentée par Marie-Noëlle BIGUINET, Maire de Montbéliard et autorisée par la délibération n° du Conseil Municipal du 5 octobre 2026.

et

- MA Scène Nationale représentée par Monsieur Falga, Président et autorisé

Il a été convenu et arrêté ce qui suit,

La Ville de Montbéliard souhaite promouvoir le sport, la culture, les loisirs et tout autre type d'activités par l'organisation de manifestations de qualité qu'elle programme chaque année à destination de tous les publics. Par ailleurs, elle participe également directement ou indirectement aux manifestations d'intérêt public local ayant des répercussions sur la Ville, et qui sont organisées par des associations ou autres organismes publics ou privés.

Dans ce cadre, la Ville est conduite à conclure des conventions de partenariat avec des organisateurs de manifestations afin de les soutenir.

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre la Ville de Montbéliard et MA Scène Nationale pour l'organisation de l'installation Imaginarium à la Roselière

Article 1^{er} – Objet

Dans le cadre de la manifestation définie ci-dessus, la Ville apportera son soutien à la manifestation organisée par **Ma Scène Nationale**

Article 2 – Engagements de la Ville

Elle s'engage à :

- Mettre à disposition gratuitement la Roselière du mercredi 25 novembre au jeudi 10 décembre 2026 (ouverture au public du 28 novembre au 8 décembre 2026)
Valorisation coût de location : 14 722.20 € HT soit 17 666.64 € TTC
- Mettre à disposition de la vaisselle (forfait 50 couverts)
Valorisation : 36 € HT soit 43.20 € TTC
- Entretien des locaux sur la durée de l'utilisation – 2 heures par jour sur la durée de l'événement
- Annoncer l'événement dans le programme officiel des Lumières de Noël
- Communiquer sur les modalités d'inscription aux groupes scolaires, centres de loisirs et autres

Article 3 – Engagements de l'organisme, partenaire organisateur de la manifestation

MA Scène Nationale s'engage à :

- Prendre en charges les fluides liées à l'utilisation de la salle
 - Accueillir gratuitement 1 280 scolaires au maximum et 120 périscolaire/extra-scolaire maximum- soit une valorisation de 7 000 € de billetterie - de la manière suivante :
 - 4 groupes par jour du lundi au vendredi : entre 9h et 16h
Tranche d'âge – élémentaire – CP/CM2
Jauge estimé 80 personnes par visite
Durée estimée de la visite : 1h.
 - Les mercredis après-midi, les week-ends, ainsi que du lundi au vendredi durant les vacances scolaires, les secteurs jeunesse ou les secteurs familles gérés par la commune ou les associations d'éducation populaire implantées sur le territoire communal
- Apposer le logotype de la Ville de Montbéliard sur tous les supports de communication de la manifestation
- Informer la Ville de toutes les modifications significatives (changement de lieu, de dates, de programme, de plan de communication) de nature à influencer ou remettre en question son choix de parrainer l'événement

Article 4 – résiliation

La présente convention pourra être résiliée par l'une des parties dans le cas de non-respect par l'autre partie de ses engagements, la résiliation prenant effet dans un délai de quinze jours après envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

La résiliation de la convention ne donnera droit à aucune indemnisation pour préjudice subi par l'une ou l'autre partie.

La convention pourra également être résiliée en cas d'annulation de la manifestation par la Ville ; dans cette hypothèse, la Ville rembourserait au partenaire toute somme qu'il aura versée à la Ville dans le cadre du partenariat.

Article 5- Durée de la convention

La convention est conclue pour la durée de la manifestation ; elle prend effet à compter de sa signature et transmission au contrôle de légalité.

Article 6 – Règlement des différends

Toute contestation qui s'élèverait entre les parties quant à l'interprétation ou l'application des présentes dispositions feront l'objet d'une tentative de conciliation. En cas d'échec de cette dernière, les parties s'en remettront au tribunal compétent.

Fait à Montbéliard, Le

Pour MA Scène Nationale,
M. FALGA
Président

Pour la Ville de Montbéliard,
Marie-Noëlle BIGUINET
Maire